



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 30 juin 2014

Le lundi 30 juin 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
24.06.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent.

Date d'affichage
04.07.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr HERMANN P.
Mr FILLIERE T. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mr FISCHER L. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mme BENZENGAT J. a donné procuration à Mme GAZONNET S.
Mr JOUGLA F. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

DÉLIBÉRATION N°2014-06-49

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Pour assurer le bon fonctionnement des services, monsieur le Maire propose de revoir le tableau des effectifs des agents titulaires et stagiaires.

La modification du tableau des effectifs s'établira comme suit à compter du 1^{er} septembre 2014 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois créés			
Animateur	100 %	1	B
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	C
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	C
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	80 %	1	C
Emplois supprimés			
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	100 %	1	C
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %	1	C
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	100%	1	C
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	80%	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

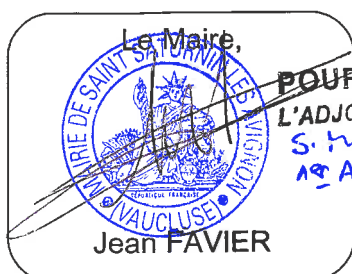
APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04.07.2014
de la publication
le 04.07.2014

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-



POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT DELEGUE

S. MAZEN -
Adjoint



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 30 juin 2014

Le lundi 30 juin 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
24.06.2014

Présents : FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent.

Date d'affichage
04.07.2014

Procurations : Mme COSTE J. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mr HERMANN P.
Mr FILLIERE T. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mr FISCHER L. a donné procuration à Mme SALUZZO J.
Mme BENZENGAT J. a donné procuration à Mme GAZONNET S.
Mr JOUGLA F. a donné procuration à Mr DUCLERCQ JP

DÉLIBÉRATION N°2014-06-50

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires nécessaires au fonctionnement des services.

Pour assurer le bon fonctionnement des services de la commune pendant la période d'été, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter des agents non titulaires, et donc de créer les postes suivants :

	Nombre	Catégorie
Accroissement temporaire d'activité		
<u>Filière animation</u> : Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	8	C
<u>Filière technique</u> : Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

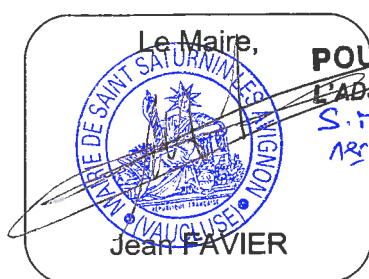
CREER les postes d'agents non titulaires susvisés.

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 04.07.2014
de la publication
le 04.07.2014



POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT DELEGUE
S. FAEN-
1^{er} Adjoint